



Réintégrer des immobilisations passées après changement de logiciel compta

Par Val_77, le 05/05/2023 à 09:52

Bonjour,

J'ai changé de logiciel comptable (je suis passé sur le site macompta).

J'ai des immobilisations depuis 2021 qui sont encore entrain d'etre amortis.

J'ai bien les dotations aux amortissements qui sont renseignés en OD au 31 decembre 2022 (comptes 281 et 681).

Cela dit, lors de la génération de la liasse, je constate que le montant "amortissement - provisions" est supérieur au montant BRUT ce qui génère une incohérence.

J'imagine que je dois saisir la valeur de l'immobilisation quelque part, en OD ? Quelle valeur il faut saisir ? Celle lors de l'acquisition ou celle de l'acquisition a laquelle on déduit l'amortissement qui a été effectué l'année passée ?

Merci pour votre aide